



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT A LA CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC LE FRAC D'ILE-DE-
FRANCE**

**DÉCISION N° DM-22-472
EN DATE DU 21 DECEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE en qualité d'adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-22-401 en date 2 novembre 2022, approuvant la convention de partenariat avec Le Frac d'Ile-de-France ;

CONSIDERANT que la liste des œuvres mises à la disposition de la ville du 28 janvier 2023 au 16 février 2023, doit faire l'objet d'un avenant à la convention ;

CONSIDERANT la volonté de la ville de Vincennes de favoriser l'accès à l'art aux jeunes vincennois ;

D É C I D E

DE SIGNER un avenant à la convention de partenariat pour l'année scolaire 2022-2023, signée avec le Frac d'Ile-de-France ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du sport,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20221221-lmc1H10410H1-AR Date de réception en Préfecture : 04/01/2023 Date de Publication : 04/01/2023
--